

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F	• Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation).....	1
Avis de perte de titres fonciers	18

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES.

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Lomé, Kpalimé, Tsévié, Kara, Niamtougou, Dapaong, Sotouboua, Tabligbo, Sokodé, Aného, Atakpamé, Kévé et Vogan.

Suivant réquisition, n° 22.303 déposée le 01-06-2001. M. SINGO Aytou, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lots 634, au sud par le lot 632, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot 622.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22304 déposée le 01-06-2001. M. PANDAM Nassamou, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 44 ca, situé à Kpalimé connu sous le nom d'Atakpamé Kondji et borné au nord par le lot 1, au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot 9 et à l'ouest par la route Kpalimé - Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.306 déposée le 05-06-2001. M. HILLAH Amah Ayité, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 85 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio connu sous le nom de Gbomakopé et borné au nord par Sodoga Miglanso, au sud par Gbama Gakpé Kodjo, à l'est par Gbama et à l'ouest par Agbokou et Gbama Gakpé Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.307 déposée le 05-06-2001. M. HILLAH Amah Ayité, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 53 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio connu sous le nom de Gboma-Kopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Fioga Agbomadji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.308 déposée le 05-06-2001. M. HILLAH Amah Ayité, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 63 a 54 ca, situé à Dékpo, préfecture de Zio connu sous le nom de Zimalor et borné au nord et au sud par la collectivité Adjévi Kouzougbe, à l'est par la route Dékpo - Abobo et à l'ouest par la collectivité Siaguin Noussougan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.309 déposée le 05-06-2001. Mme HILLAH Délali, née ETSE, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 55 ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio connu sous le nom de Gboma-Kopé et borné au nord par Sodoga Miglanso, au sud et à l'ouest par Gbama Gakpé Kodjo et à l'est par la collectivité Gbama.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.310 déposée le 05-06-2001. Mme HILLAH Délali née ETSE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio connu sous le nom de Gboma-Kopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Fioga Agbomadji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.311 déposée le 06-06-2001. M. LABARI Essoham Komlan, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot 145, au sud par le lot 147, à l'est par une rue de 20 m, à l'ouest par une voie express.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.312 déposée le 07-06-2001. M. SOKPOR Adukonu Kossivi, profession de commissionnaire en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 44 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Agomé-Kusuntu et borné au nord par le lot 3 A, au sud par le lot 4, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.313 déposée le 07-06-2001. Mme AHAMA Wonéglodjo, née AMEWUANOU, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 42 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom

de Dingblé et borné au nord par le lot 478, au sud par une rue en projet de 20 m, à l'est par le lot n° 476 et à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22314 déposée le 07-06-2001. Mme KWAMI Yawa, Epse KOUDJODJI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 93 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par le lot n° 425 bis, à l'est par une rue en projet de 12 m, à l'ouest par le lot 427 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22315 déposée le 07-06-2001. Mme SODATONOU Dopé Nicole, née VIGNON, profession retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 86 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 572, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 575.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22316 déposée le 07-06-2001. Mlle KOLANI Yobate, profession d'assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé-Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 65 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le lot 350 B, au sud par une ruelle de 8 m, à l'est par le lot 351 et à l'ouest par le lot 349.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22317 déposée le 07-06-2001. M. Ayikoe Houenou HUNLEDE, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 12 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KOMAHE Mensah.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Kpakpo Polycarpe MESSAVUSSU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22318 déposée le 07-06-2001. M. MAWUSSU Ayi Adodo, profession de contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 49 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot 813, au sud par le lot 816, à l'est par une rue de 16 m, à l'ouest par le lot 814 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22319 déposée le 07-06-2001. M. ADOTEVI-AKUE Adoté Djifa, profession de météorologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 44 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot 1, au sud par le Duda 831, à l'est par le lot 3 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22320 déposée le 08-06-2001. M. KEZIE Abalo Michel, profession de juriste à l'OTP-Kpémé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 29 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site I et borné au nord par les lots 230 et 229, au sud, à l'est et à l'ouest par trois rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22321 déposée le 08-06-2001. M. KANTCHIETE Nandédjoa, profession d'ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 93 ca, situé à Lomé Agoènyivé – Séminaire, et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n° 45 et 46, à l'est par le lot 49 et à l'ouest par le lot 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.323 déposée le 12-06-2001. M. BATANATA Sam Soh, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Niamtougou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 22 ca, situé à Niamtougou, préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Yaka et borné au nord par Lankasme, au sud par Kpassango et à l'est par Wilingna, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22324 déposée le 12-06-2001. Mme ABALO-AKUVI Adanto Adzowavi Germaine, épouse RAPSON, profession de secrétaire adjointe à la direction générale des Douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Bolou Adato, préfecture du Zio connu sous le nom de Yotsamé et borné au nord par la collectivité N°Tozono, au sud et à l'est par Abalo Akuvi Adando Adzowavi Germaine, épouse RAPSON, et à l'ouest par la collectivité N°Tozono.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22325 déposée le 12-06-2001. Mme ABALO-AKUVI Adanto Adzowavi Germaine, épouse RAPSON, profession de secrétaire adjointe à la direction générale des Douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à

Bolou Adato, préfecture du Zio connu sous le nom de Yotsamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité N°Tozono.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22326 déposée le 13-06-2001. Mme ADJATI Amévi Agossi Rose, épouse AKAKPO, profession de technicienne supérieure géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Camp FIR-Nord, et borné au nord par les lots 685 et 684, au sud par une rue de 20 m, à l'est par le lot 683 et à l'ouest par le lot 487.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AKAKPO Silété Edem et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22327 déposée le 13-06-2001. M. SOEDO Guénoukpati, profession de mécanicien-auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 45 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiavé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Avoumassodo Togbévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22328 déposée le 14-06-2001. M. TABO Dadjia Madou, profession de consultant auditeurs associés en Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 60 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Camp FIR – Nord et borné au nord par les lots 642 et 643, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par le lot 644.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.329 déposée le 14-06-2001. Mme SASSOU Hanou Ester, épouse PIO profession de revendeuse, de-

meurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 07 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par le lot 5, à l'est par le lot 4 et à l'ouest par le lot 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22330 déposée le 14-06-2001. M. ADAMAH-TASSAH T. Amey Prosper, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Kélégougan connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot 1184, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot 1182.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.331 déposée le 14-06-2001. M. DANDY Vincent Tchéna, profession de tâcheron, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 93 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété Kombaté Lengue et à l'est par la propriété Tchiniague.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.332 déposée le 14-06-2001. M. KUDAWOO Komi Djidjogbé, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot 732, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots 735 et 736.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.334 déposée le 18-06-2001. M. AFANOU Ekoué, profession de directeur d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Afolo Apaloo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.335 déposée le 18-06-2001. M. KPABRE-SYLLI Batienné, profession de protocole d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé Résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 02 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Toaga et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Tchanyété Kombaté.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.338 déposée le 19-06-2001. Mme KOMLAN Edem Awlame, née BLAGOGEE profession d'esthéticienne-masseuse, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 88 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi - Nyivémé et borné au nord par les lots 995 et 996, au sud par le lot 1001, à l'est par le lot n° 1000 bis, à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22339 déposée le 19-06-2001. M. TCHALLA Pitang, profession de directeur général de la TVT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 ha 58 a 80 ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Kpandi-Kpandi et borné au nord par les collectivités Terro et Tchonague, au sud par la collectivité Wezo Kpénéké, à l'est par la collectivité Baraba, à l'ouest par la collectivité Wezo Kpénéké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.340 déposée le 19-06-2001. Mme AVEMEGAH A. Enyonam, profession de chef d'agence Cathay Pacific, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Acolatsé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.341 déposée le 19-06-2001. M. FOLLY-NOTSRON Akuété Kovi, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 58 ca, situé à Lomé Akodesséwa-Anfamé, et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par une rue lagunaire de 34 m, à l'est par le lot 35 c et à l'ouest par le lot 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.342 déposée le 20-06-2001. M. LABARI Komla, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 95 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Sorad et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la rue de la Sorad, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots 126 et 127.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. WALLA Konga et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.343 déposée le 20-06-2001. M. AMIDOU Aboudou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé centre, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 04 ca, situé à Dapaong, connu

sous le nom de Cinkassé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Djionaba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.344 déposée le 22-06-2001. M. SIKAKallé Amavi Francis, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 63 a 40 ca, situé à Tabligbo connu sous le nom de Djiwassan-Kopé et borné au nord par la collectivité Djiwassan, au sud par Djimadou Tchémédji, à l'est par la collectivité Allado et à l'ouest par Damessi Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.345 déposée le 22-06-2001. M. TRAORE Madougou Bouari, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 14 ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Djoni, à l'est par la route nationale Sokodé - Kara.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.346 déposée le 25-06-2001. M. KPAKPADJA G. Kossi, profession de contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé Fiové, connu sous le nom de Demakpoé et borné au nord par le lot 841, au sud par un lot 845, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot 843.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.347 déposée le 25-06-2001. Mme NYAKU Adjoa Edem, épouse LAWSON, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 04 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par le lot 671, au sud par le lot 673 bis, à l'est par le lot 674, à l'ouest par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.348 déposée le 25-06-2001. Mme LAWSON Adjoa Edem, née NYAKU, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 49 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot 655 et le TF n° 15799 RT, au sud par une rue de 16 m, à l'est le lot 646 bis et à l'ouest par le lot 645 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.349 déposée le 25-06-2001. M. TUDZI Koffi Digo, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 08 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord et à l'ouest par Nyamata Soufankou, au sud et à l'est par deux rues existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.350 déposée le 25-06-2001. M. ATTIDZAH Domkpo Fafa Olivier, profession de fonctionnaire des Nations Unies, demeurant et domicilié à Conakry (Guinée), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 12 ca, situé à Lomé Aflao-Avédji connu sous le nom d'Avédji - Anyigbé et borné au nord par le lot 415, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot 416 et à l'ouest par le lot 412.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.351 déposée le 25-06-2001. M. ATTIDZAH Domkpo Fafa Olivier, profession de fonctionnaire des Nations Unies, demeurant et domicilié à Conakry (Guinée), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 06 ca, situé à Lomé Aflao-Avédji connu sous le nom d'Avédji - Anyigbé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot 414, au sud par le lot 417 et à l'ouest par le lot 413.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.352 déposée le 26-06-2001. Mme ADJIVON Lucia, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Bè-Kpota Dénouvuié et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot 472, à l'est par le lot 464 et à l'ouest par le lot 462.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.353 déposée le 27-06-2001. M. ALIPUI Akakpossa Ayao Biova, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 37 ca, situé à Lomé Kélégougou et borné au nord par la route Agoènyivé, Kégué, au sud par le lot 881, à l'ouest par une rue de 16 m et à l'est par le lot 879.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.354 déposée le 27-06-2001. M. DOHOU Y. Justin Yaovi, profession chauffeur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 42 ca, situé à Lomé Aflao Totsigan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot 959 bis et à l'est par le lot 959 bis, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connais-

sance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.356 déposée le 29-06-2001. M. GAYIZO Komlan, profession de chauffeur demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Aného Agbata et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Allaglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.357 déposée le 29-06-2001. M. TOKA Talafa, profession de brigadier de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot 1281, au sud par le lot 1285, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot 1283.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.358 déposée le 29-06-2001. M. KUEVIAKOE Povi Dovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 96 ca, situé à Lomé Kpogan connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord par Koudéka Attisso, au sud, à l'est et à l'ouest par trois rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Mireille Ayabavi, née GBEDEY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.359 déposée le 29-06-2001. M. KUEVIAKOE Povi Dovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Kpogan connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'ouest par Koudéka Attisso et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Mireille Ayabavi, née GBEDEY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun:

droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.360 déposée le 29-06-2001. M. KUEVIAKOE Povi Dovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 01 ca, situé à Lomé Kpogan connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord et au sud par Koudéka Attisso, à l'est et à l'ouest par deux rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Mireille Ayabavi, née GBEDEY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.361 déposée le 29-06-2001. M. KUEVIAKOE Povi Dovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Lomé Kpogan connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, au sud et à l'est par trois rues en projet, à l'ouest par Koudéka Attisso.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Mireille Ayabavi, née GBEDEY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.362 déposée le 29-06-2001. M. LAWANI Komlan, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 85 ca, situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est par deux rues en projet, au sud par les lots 21 et 20 et à l'ouest par le lot 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.363 déposée le 29-06-2001. M. TOKITAWOUNGOU Pilaza, profession d'éleveur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Dalavé Adétikopé connu sous le nom de Agomédjogbé et borné au nord par la route Adétikopé Tonoukouti, au sud, à l'est et à l'ouest par KANA Kodjo Djové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.452 déposée le 03-08-2001. M. BATOMPTA Ba-Ema, profession d'agent de l'ODEF, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Lomé Kélégougan et borné au nord par les lots 1930 et 1931, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot 1927 et à l'ouest par l'axe de la route Lomé-Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.453 déposée le 03-08-2001. M. TROKPO Kodjo Mawouena N., profession gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 08 ca, situé à Atakpamé Agbonou connu sous le nom de Idiotche et borné au nord par le lot 237, au sud par les lots 242 et 243, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot 239.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.454 déposée le 03-08-2001. Me AGBALENYO Kossi Adabra, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca, situé à Lomé Aflao Batomé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot 81, à l'ouest par une rue de 16 m et à l'est par le lot 92.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TEYI Kossi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.455 déposée le 03-08-2001. M. GBENYEDJI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Batomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 718, au sud

par une rue de 16 m, à l'est par le lot 710 et à l'ouest par le lot 708.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.456 déposée le 03-08-2001. M. GBENYEDJI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Tokoin Anfamé et borné au nord par le lot 5, au sud par le lot du docteur Kpodar, à l'est par le lot 9 et l'ouest par une rue en projet 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.457 déposée le 03-08-2001. M. KOMBATE Mintiéme, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 46 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord par Zougrana Ousmane, au sud par la route nationale N° 1, à l'est par le domaine C.C.F. de Cinkassé et à l'ouest par Séidou Nassinou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.458 déposée le 03-08-2001. M. AMOUZOU Kodjo et Mme AMOUZOU Hodel Isabelle, profession de commerçant et commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé Tokoin Forever, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 ha 67 a 81 ca, situé à Ségbédji Kopé connu sous le nom de Etouékpo et borné au nord par Dogan Tameklo, Trewi Komi, Adéga Komla, au sud par Dogan Tameklo, à l'est par Agnikoé Kossi, à l'ouest par Ayivi Koklo et Goka Ayao.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.459 déposée le 6-08-2001. Mme ADJIVON Bayi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot 7, au sud par le lot 11, à l'est par une rue de 24 m et à l'ouest par le lot 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.460 déposée le 07-08-2001. Mlle de SOUZA Adjoavi Sika, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 89 ca, situé à Lomé Aflao Avédji connu sous le nom de Avédji et borné au nord par le 815, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot 819 et à l'ouest par le lot 818.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.461 déposée le 07-08-2001. M. TCHATCHIBARA Langobou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 48 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par les lots 444, 442, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot 443 bis et à l'ouest par le lot 447.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.462 déposée le 07-08-2001. M. EDORH-ANANOU Kindjrodo, profession de conseiller d'O.S.P en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Hedzranawoé connu sous le nom de Togo 2000 et borné au nord par le lot n° 1050, au sud par le lot n° 1046, à l'est par une rue non dénommée, et à l'ouest par le lot n° 1048.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.463 déposée le 07-08-2001. M. TOGBEDJI Koffi Henri, profession d'agent technique de santé en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 95 ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Davié-Mondji et borné au nord par les lots 54 et 55, au sud par les lots 59 et 60, à l'est par le lot 58 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.465 déposée le 08-08-2001. M. REDA Kambi, profession de gérant, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 60 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot 236 bis, au sud par le lot 238 bis, à l'est par la voie rapide de 50 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.466 déposée le 08-08-2001. M. BADJADOUNA Douga, profession de cadre de Ressource humaine, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot 895, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot 893.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.467 déposée le 08-08-2001. Mme DABONI Victoire Améyo, profession d'opératrice, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Avédji et borné au nord par le lot 606, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots 605 et 604.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.468 déposée le 08-08-2001. Mme GO-MARO Dédé Sélom, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 61 ca, situé à Lomé Attiégo et borné au nord par Ahonde Ayawa, au sud par les héritiers Agouti Kossi, à l'est par les héritiers Matekou Klokpe et à l'ouest par la route d'Attiégo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.469 déposée le 08-08-2001. Mme GO-MARO Dédé Sélom, née d'ALMEIDA, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kpogan Sédjro Kopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbavito Sédjro.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.470 déposée le 08-08-2001. M. GO-MARO Kutolga, profession de gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 34 ca, situé à Kpogan Sédjro-Kopé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Agbavito Sédjro, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.471 déposée le 09-08-2001. M. SANOU Komi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 21 ca, situé à Lomé Bè, connu sous le nom de Gbényèdji et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par le Boulevard Houphouët-Boigny, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.472 déposée le 09-08-2001. M. KWAWU Daniel Komla, profession d'administrateur à l'OMS, demeurant et domicilié à Agbèzoumé (Ghana), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé et borné au nord par les lots 86 et 87, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot 94 et à l'ouest par les lots 84 et 85.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.473 déposée le 09-08-2001. M. KPANDJA Oukpamé, profession de marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 71 ca, situé à Lomé Agoényivé et borné au nord par Kossivi, au sud et à l'est par Assoupi et à l'ouest par Lamboni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.474 déposée le 09-08-2001. M. AWESSO Paa-Leh, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 67 ca, situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la rue de l'hôtel Kara, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le centre culturel de Kara, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.475 déposée le 20-07-2001. M. ASSAGBA Komlan Simon, profession de surveillant général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01 ca, situé à Aflao Agbalépédogan et borné au nord par le lot 697, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot 696 B, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ASSAGBA Yao Daniel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.476 déposée le 08-08-2001. Mme DABONI Améyo Victoire, profession d'opératrice, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Agoenyivé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots 722 et 723 et à l'ouest par les lots 718 et 719.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.477 déposée le 09-08-2001. M. SOWAH Daniel Kangni, profession de chauffeur de taxi, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 13 ca, situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot 20 bis, à l'est par un passage de 3m et à l'ouest par les lots 17 et 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.479 déposée le 13-08-2001. M. KINDE Messan André, profession d'ingénieur industriel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 ha 47 a 56 ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Dalavé-Agodéké et borné au nord par la collectivité Tomio, au sud par Coquerel Timothée, à l'est par la collectivité Bayité Gaflete et à l'ouest par la route Dalavé - Kpomé - Akadjamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.480 déposée le 13-08-2001. M. COQUEREL Timothée, profession d'administrateur d'écoles privées, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha 03 a 04 ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Dalavé - Agodéké et borné au nord par kindé Messan André, au sud et à l'est par la collectivité Tokoni et à l'ouest par la route Dalavé - Kpomé - Akadjamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.481 déposée le 13-08-2001. M. ADJOR Christophe, profession d'enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 00 ca, situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le Boulevard du Haho, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par Ségla Douvon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.482 déposée le 13-08-2001. M. N'SOUGAN Amévi Marcel, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 22 ca, situé à Lomé Agoenyivé et borné au nord par une rue de 30 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot 238 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.483 déposée le 13-08-2001. M. KUEVIKOE Povi Dovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 21 ca, situé à Gbodjomé et borné au nord et au sud par Ametowou Logossé, à l'est par Fessou et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme GABA Ablavi Kokoe, Epse AMOUZOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.484 déposée le 13-08-2001. M.

KUEVIAKOE Povi Dovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 70 ca, situé à Gbodjomé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud, à l'est et à l'ouest par Amétovou Assou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GABA Adadé Samuel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.485 déposée le 14-08-2001. M. PASSAO Tchakpi, profession d'archiviste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 88 ca, situé à Kara connu sous le nom de Zongo-Yéyé et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par la rue Batascom prolongée de 12 m, à l'est par la propriété Tani Adaké et à l'ouest par la propriété Kéléou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.486 déposée le 14-08-2001. M. PASSAO Tchakpi, profession d'archiviste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 45 ca, situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Tchokroni Nassaya, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par Alou Kidéyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.487 déposée le 14-08-2001. M. SALAOU Abdou Rassaki, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 83 ca, situé à Lomé Tokoin Aviation connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par le lot n° 21, au sud et l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connais-

sance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.488 déposée le 14-08-2001. M. AGOSSOU Yao, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 04 a 09 ca, situé à Atakpamé connu sous le nom d'Awoyo Agnidofé et borné au nord par la route Atakpamé-Nangbéto, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Fagninou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.489 déposée le 14-08-2001. Mme AMENYA Adjovi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 89 ca, situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot N° 2596 et à l'est par le lot n° 2605.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.490 déposée le 14-08-2001. M. SALAOU Abdou Rassaki, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 85 ca situé à Lomé Tokoin Aviation, connu sous le nom d'Akpikame et borné au nord par le lot n° 18, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le lot 23 et à l'ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.491 déposée le 16-08-2001. M. KOTSI Ayao Olivier, profession de dessinateur bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en, d'une contenance totale de 1 a 68 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 84 et à l'ouest par le lot n° 1668.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.492 déposée le 16-08-2001. M. MILA Badjakin, profession de militaire, demeurant et domicilié Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Télessou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Biam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.493 déposée le 16-08-2001. M. BARRY Moussa Barqué, profession d'ingénieur hydraulicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 50 a 02 ca situé à Tandjoaré, connu sous le nom de Tampialim (Nagane) et borné au nord par la route Nano-Wark, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés Konkonmongou Laré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.494 déposée le 17-08-2001. Mlle KAMEKPOR Caroline Dodzi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Attiégo, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot 980, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot 982 et à l'ouest par le lot 978.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.495 déposée le 20-08-2001. M. OMOROU Boukari, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 05 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au nord par le lot n° 175, au sud et à l'est par des rues en projet et un carrefour et à l'ouest par le lot n° 178.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.497 déposée le 20-08-2001. Mme AKAKPO Kokoè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 938, à l'est par le lot 949, à l'ouest par le lot n° 947.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.498 déposée le 20-08-2001. M. OTIMI Kossi, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 03 ca, situé à Lomé - Agoenyivé, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Toglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.499 déposée le 20-08-2001. M. OTIMI Kossi, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 02 a 96 ca, situé à Lomé - Agoenyivé, connu sous le nom d'Alinka et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Wuito et au sud par la collectivité Toglo Tovon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.500 déposée le 20-08-2001. Mlle KLU C. Mawuse, profession d'agent d'air Afrique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 33 ca, situé à Lomé Aflao-Totsi, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 19, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par le lot n° 18.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.501 déposée le 20-08-2001. M. MENSAH Eddyssé Cofifi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 80 ca, situé à Sévagan, connu sous le nom de Abomé et borné au nord par la route Hahotoè – Vogan, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés KOUSSOUGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.502 déposée le 20-08-2001. M. MENSAH Eddyssé Cofifi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 20 a 76 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au nord par la propriété Aziadjo Koami, au sud par ESSE Yigbé, à l'est par KOLA Komlan et à l'ouest par la propriété AGBEFOU Azanglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.503 déposée le 20-08-2001. M. AGAO Tchassia, profession de militaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n° 1064 et 1065, à l'est par le lot n° 1062 et à l'ouest par les lots 1057 et 1058.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.504 déposée le 20-08-2001. M. GBENYEDJI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 92 a 27 ca 66, situé à Glidji connu sous le nom de Folyagbo-Kopé et

borné au nord par la propriété Amouzou, au sud par la propriété Folyagbo, à l'est par un sentier et à l'ouest par la route Glidji-Ganavé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.505 déposée le 20-08-2001. M. GBENYEDJI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 24 ca, situé à Sigbéhoé et borné au nord par la propriété Wounekpin Koudjessou, au sud par la propriété LAWSON Boèvi Lossa, à l'est par Akakpo Akovi et à l'ouest par KADEGAVI Koyémé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.506 déposée le 20-08-2001. M. GBENYEDJI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 83 ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Kpali et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m, au sud par une rue de 12 m et à l'est par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.515 déposée le 22-08-2001. M. BYLL-CATARIA Sanvi Ga, profession d'agent maritime, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 17 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot 130 et à l'ouest par le lot 128.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.516 déposée le 22-08-2001. M. BYLL-CATARIA Sanvi Ga, profession d'agent maritime, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consis-

tant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 95 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot 129 et à l'ouest par les lots 127 et 127 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.517 déposée le 22-08-2001. M. SOUGUTTE Kombaté Fousséni, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 86 ca, situé à Lomé Totsivi Gbonvé et borné au nord par le lot 427, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par la voie rapide de 50 m, à l'ouest par le lot 433.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.518 déposée le 22-08-2001. M. BYLL-CATARIA Sanvi Ga, profession d'agent maritime, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 24 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par une rue de 12 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot 129.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.519 déposée le 22-08-2001. M. GBEBLEWOU Sèvih, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 34 a 02 ca situé à Agokpamé, et borné au nord par Maboudou et Sodji Dosseh, au sud par Kossi Louis et Adava Kokou Ernest, à l'est par Dovi Akoussan et Soglokpé Kanyi Edmond et à l'ouest par Tengué et l'emprise du marécage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.520 déposée le 22-08-2001. M. ATTIDZAH Domkpo Fafa Olivier, profession de fonctionnaire des Nations Unies, demeurant et domicilié à Conakry, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 22 ca situé à Lomé Aflao Avédji, connu sous le nom d'Anyigbé et borné au nord par le lot 414, au sud par le lot 418, à l'est par le lot 417, et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.521 déposée le 22-08-2001. M. ATTIDZAH Domkpo Fafa Olivier, profession de fonctionnaire des Nations Unies, demeurant et domicilié à Conakry, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 08 ca situé à Lomé Aflao Avédji, connu sous le nom de Anyigbé et borné au nord par le lot 415, au sud par le lot 419, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, et à l'ouest par le lot 416.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.522 déposée le 24-08-2001. M. MENSAH Ayi Kuévi, profession de professeur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 7 a 88 ca situé à Dèvégo, connu sous le nom d'Agodeke et borné au nord par la propriété Abugeh Hulah et les collectivités Gbogbo et Hounsoukpoto, au sud par Amégadjin Dosseh et Hounsoukpoto Agbètognikou, à l'est par Amégadjin Attisso et à l'ouest par Amégadjin.

Il déclare que ledit immeuble appartient à MENSAH-KOUEVIGAH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.523 déposée le 24-08-2001. M. et Mme AMETEPE Ayaovi Amévi, profession de déclarant en Douanes et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 36 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Tsotsi et borné au nord par le lot n° 144, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 155, à l'ouest par les lots n° 152 et 153.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.524 déposée le 27-08-2001. M. TCHAKPALI Kouam, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 85 ca situé à Lomé Aflao Totsi, et borné au nord par les lots 89 et 90, au sud par les lots 99 et 100, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.525 déposée le 27-08-2001. MM. AKAKPO Akoto Déto et AGBODJINSI Akoto Déto, profession de cultivateur et marbrier, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 50 ca situé à Aflao-Gakli, connu sous le nom d'Atikoumé et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la route nationale Lomé-Kpalimé, à l'est par un passage de 8 m, à l'ouest par la route nationale Lomé-Kpalimé.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la collectivité DETU AKOTO et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.526 déposée le 28-08-2001. Mme AGBODJAN Martina Adjélé, Epse KAKAKI, profession de technicienne de secrétariat, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 76 ca situé à Lomé Aflao Gakli, et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 784 bis, à l'est par une rue non dénommée de 22 m, à l'ouest par le lot 783.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.527 déposée le 29-08-2001. M. AWESSO ATSOU, profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 99 a 89 ca situé à Tabligbo Taé, et borné au nord par Awesso Koffi, au sud par Awesso Kokou, à l'est par la route Kouvé Tabligbo et à l'ouest par Awesso Miglasso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.528 déposée le 29-08-2001. M. EKON Koffi, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Klémé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Sanvi Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.529 déposée le 29-08-2001. M. AMOUZOU Komlan Aziagbé, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 35 ca situé à Aflao Avédji Soviépe, et borné au nord par une rue non dénommée de 50 m, au sud par le lot 132 bis, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot 131.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.530 déposée le 29-08-2001. M. AMOUZOU Esse Aziagbé, profession de chercheur en sociologie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Lomé Aflao Avédji Soviépe, et borné au nord par une rue non dénommée de 50 m, au sud par le lot 131 bis, à l'est par le lot 132 et à l'ouest par le lot 130.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.531 déposée le 29-08-2001. Mme ASSIONGBON Kokoe Dométo, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 87 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot 350, au sud par le lot 354, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot 352.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.532 déposée le 29-08-2001. M. AMOUZOU Esse Aziagbé, profession de chercheur en sociologie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 12 ca situé à Lomé Aflao Avédji, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par les lots 131 et 132, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot 130.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.533 déposée le 29-08-2001. M. LAWSON-HELLU Sivo Aho Mawussé et Sivo LATRE Ayéna, profession d'attaché d'administration et inspectrice de l'enseignement technique, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 38 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoè, et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot 312, à l'est par une rue de 34 m et à l'ouest par les lots 306 et 308.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu LAWSON-HELLU Sivo Latévi Ezobigbé et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.534 déposée le 29-08-2001. Mlles LAWSON-HELLU Akuélé Ayélé et LAWSON-HELLU Akoko Ayewu, profession de conseillère d'éducation physique et infirmière d'Etat, demeurant et domiciliées à Lomé, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 59 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoè, et borné au nord par le lot 268, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot 266.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.535 déposée le 29-08-2001. M. AKEMAKOU K. Dokou, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils,

de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Adidogomé Avédji, et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 201, à l'est par les lots 203 et 204 et à l'ouest par le lot 199.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le Conservateur de la propriété foncière

P.O. Dotsè Kodjo NYAKU

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 23173 R.T. VOL. 117, F° 30 appartenant à M. de SOUZA Kwami Galley, militaire demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 3583 R. T. du lotissement de Tsévié VOL. XIX, F° 58 appartenant à M. Charles A. MENSAH propriétaire demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription hypothécaire du titre foncier N° 6210 R.T. VOL. XXXII, F° 77 d'un montant de 845000 F au profit de la LTD au nom de Béatrice DORKENQO revendeuse demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 8351 R.T. VOL. XLIII, F° 16 appartenant à M. Alphonse Akouété Apété DAWSVY comptable à la Texaco Accra Ghana.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 5020 R.T. VOL. XXVI, F° 95 appartenant à M. KOWOVI Michel, commerçant demeurant à Lomé Nyékonakpoè.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 12438 de la République togolaise Vol. LXIII Fo. 94, appartenant à M. GU-KONU Emmafema, professeur à l'Université de Lomé, demeurant et domicilié au quartier Adidogomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 15852 R.T. VOL. LXXX, F° 100 appartenant à M. ABI Kokou Jean, chauffeur demeurant à Lomé Rue des Tourterelles.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 20089 R.T. VOL. 101, F° 149 appartenant à M. Akovi Vinyo SEWA, comptable demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 8451 R.T. VOL. XLIII, F° 117 appartenant à M. Charles AKAKPO, demeurant à Zowla Aného.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 5672 R.T. VOL. XXIX, F° 142 appartenant à M. d'AL-MEIDA Amavi Athanase, employé de commerce à Ebołowa au Caméroun.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 10951 R.T. appartenant à Mme Angèle Tèko AJAVON née AGBODJAN, revendeuse demeurant à Lomé, Avenue de la Libération.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 16047 R.T. VOL. appartenant à M. EKOUE Amah Gangansu et Mme DESIRE Jocelyne, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 204 R.T. VOL. II, F° 03 appartenant à Aloysins Atsakèsou MILLER, employé de commerce demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 7796 R.T. VOL. XL, F° 60 appartenant au feu AGBOKOU Apéamelagno Louis, inspecteur du trésor demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 15.271 de la République togolaise au nom du M. Kossi Koussénou AGOH.

Pour deuxième insertion.

Maître Lysiane Adzowo AMORIN
Notaire

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 15.197 de la République togolaise au nom du colonel Koffi KONGO.

Pour deuxième insertion.

Maître Lysiane Adzowo AMORIN
Notaire

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 1.445 du territoire du Togo, Volume VIII, Folio 115, appartenant à feu Georges K. SENAYA, de son vivant, employé de commerce ayant demeuré à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 12.394 de la République togolaise Volume LXIII, Folio 50 appartenant à Madame MENSAH Gbedessi, revendeuse demeurant à Lomé, Adawlato, Rue des Pêcheurs.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 9.394 de la République togolaise au nom du colonel Koffi KONGO.

Pour deuxième insertion.

Maître Lysiane Adzowo AMORIN
Notaire

